



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale SASoc  
Kantonales Sozialamt KSA

Répertoire des normes et procédures LASoc

## Orthodontie

---

### Bases légales et références

Art.9 et art.10 Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires, 27.09.1990  
Envoi trimestriel n° 165, 24.06.2004

### Principe

Les soins orthodontiques non reconnus par l'AI ne sont pas considérés comme des frais d'aide sociale. Seuls des fonds privés (fondation, paroisses, etc.) voire une participation communale à bien plaire peuvent entrer en ligne de compte.

### Procédures et compétences

La clinique orthodontique scolaire établit des devis dont le coût est assumé par l'AI si cette dernière reconnaît la situation.

### Renseignements

Clinique orthodontique scolaire  
Tél. 026 305 98 00

### Renvois

> Dentiste